

23e et 24e RENCONTRES DE NEGOCIATION**SECURITE D'EMPLOI**

Les 23e et 24e rencontres de négociation qui ont eu lieu les 12 et 13 mai ont porté sur la sécurité d'emploi. Les propos des porte-parole patronaux ont confirmé avec insistance l'approche strictement comptable et à court terme de la partie patronale face à la négociation. Tout ce qui justifie les positions qu'elle formule dans son dépôt et plus particulièrement sur la sécurité d'emploi, c'est de sauver de l'argent et balancer le budget tel qu'il est établi pour l'exercice 86-87. D'autre part, les négociateurs patronaux et leurs mandants sont surtout préoccupés par la spécificité de chaque Collège. Ils insistent constamment sur les particularités qui distinguent les collèges les uns des autres et qui sous-tendent l'abolition des caractéristiques "réseau" universelles de plusieurs aspects de la convention collective notamment au niveau du recyclage.

Pour la partie patronale, il ne faut pas créer de MED mais en maintenir un nombre suffisant pour remplir les trous et avoir une certaine souplesse qui empêche le plus possible les non-permanent-e-s d'accéder à la permanence, qui permette de faire travailler les MED au maximum de leur protection salariale mais pas davantage (50%) et de les affecter à d'autres tâches que l'enseignement (PNE, tâches connexes) selon les besoins des collèges.

La principale différence entre l'approche patronale et la nôtre concernant les MED, c'est que nous recherchons des mesures visant à les faire enseigner le plus possible et que la partie patronale, elle, veut les utiliser comme bouche-trous.

SUBSTITUTION DE TACHES CONNEXES ENTRE MED ET NON-MED

La partie patronale ne veut pas encadrer davantage la substitution de tâches entre MED et NON-MED. A ce sujet, nous demandons qu'il faille obtenir l'accord du MED pour qu'il y ait substitution.

AFFECTATION A DES TACHES DE PNE

Selon les porte-parole patronaux, être prof ou PNE, c'est du pareil au même.

Et comme leur mandat de négociation n'est ni philosophique, ni social mais strictement économique, disent-ils, il faut sauver de l'argent en affectant les MED à des tâches de PNE pour éviter d'avoir à engager des PNE non-permanent-e-s.

RELOCALISATION AU SECONDAIRE

Les porte-parole patronaux nous ont expliqué que leurs mandants tenaient à maintenir ce mécanisme que nous avons biffé de notre dépôt. Contrairement à la partie patronale, nous croyons que peu de jeunes profs de cegep ont leur brevet d'enseignement et que le travail est bien différent au secondaire où les enseignant-e-s travaillent dans un champ et non dans une discipline. Y a-t-il un lien entre cette volonté et l'introduction du CIEL (champ individuel d'enseignement local) au collégial? L'avenir nous le dira.

LISTE DE RAPPEL DES NON-PERMANENT-E-S

La partie patronale ne rejette pas la création d'une liste de rappel pour les non-permanent-e-s sauf que c'est dans une optique bien différente de la nôtre. On s'en rend compte lorsque nous comparons son ordre de priorités d'engagement avec le nôtre. Elle veut donner priorité aux MED hors-discipline sur les non-permanent-e-s du collège. L'introduction d'une liste de rappel réduirait le travail du Bureau de placement qui s'occupe de la gestion des effectifs non-permanents. Mais avec les priorités de la partie patronale, cette mesure aurait pour effet d'éliminer un plus grand nombre de non-permanent-e-s plutôt que de les favoriser.

RECYCLAGE

En parlant du Comité paritaire de placement, nous avons forcément abordé la question du recyclage. La partie patronale ne veut plus que le programme de recyclage soit administré par le Comité comme par le passé mais qu'il relève des besoins évalués par le Collège, au niveau local. Encore une fois nous avons eu droit au discours sur les particularités qui distinguent les collèges et les régions. Nous tenons à ce que le recyclage soit encadré par des mécanismes pour l'ensemble du réseau et administré à cette échelle. Cependant, nous sommes ouverts à la possibilité d'accorder plus d'importance aux critères pouvant traduire les dimensions locales et régionales, dans l'octroi des recyclages.

La partie patronale tire déjà des conclusions négatives de l'administration "nationale" du programme pour justifier ses visées décentralisatrices. Deux ans après l'entrée en vigueur du programme, nous trouvons qu'il est un peu tôt pour sauter à de telles conclusions étant donné que seulement 15 profs sur un nombre de 104 recyclages accordés (40 en 83-84, 31 en 84-85 et 33 en 85-86) ont terminé leur recyclage. De cette quinzaine huit profs sont retournés enseigner dans leur ancienne discipline (les MED ne seraient pas si nécessaires, peut-être!). La plupart des recyclages ayant une durée de trois ans, il faudra attendre au moins une première véritable promotion pour évaluer le programme.

La partie patronale tient absolument à limiter l'octroi des recyclages à une période maximum d'un an pour contrôler le programme. Nous estimons que la supervision des recyclages peut se faire durant la période de trois ans avec les mécanismes de contrôle déjà en vigueur.

Par ailleurs, les porte-parole patronaux se sont mis à penser tout haut pour tâter notre pouls sur certaines hypothèses. Ainsi, ils ont avancé l'hypothèse de réserver des postes dans leur nouvelle discipline aux profs qui sont en recyclage. Ils ont également sondé la possibilité d'étendre le recyclage à d'autres profs que les MED. Nous croyons que la partie patronale cherche surtout à étendre le recyclage à d'autres fins que celle de permettre aux profs de changer de discipline, par exemple, à l'utiliser pour fins de perfectionnement ou de mise à jour.

MESURES DE RESORPTION

Puisque les MED ne jouiront que d'une protection salariale et d'une garantie de travail maximale de 50%, la prime de déplacement que la partie patronale versait pour inciter les MED à changer de zone, n'a plus sa raison d'être et c'est pourquoi elle veut l'abolir.

En ce qui concerne la prime de séparation, la pratique en vertu des directives administratives du ministère, fut de l'accorder (1 mois par année de service jusqu'à concurrence de 6 mois) aux MED et aux NON-MED permanent-e-s (si cela évite ou annule une MED) en plus de verser six mois additionnels de salaire au nouvel employeur s'il s'agit d'une entreprise privée. Nous demandons que la prime versée au prof soit portée de 6 à 12 mois.

Pour économiser, à notre avis, il est sûrement moins coûteux de payer un an de salaire qu'un an et demie sur trois ans à un MED. C'est là-dessus que nous avons appris que ses visées comptables et ses préoccupations d'économie, la partie patronale ne les projette pas à long terme mais pour l'exercice budgétaire d'une année, à la fois. Elle ne négocie que pour fermer le budget de cette année, quoi!

DECRET